

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VENDREDI 16 JUIN, à 17 h 05, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en QUATRIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 20).

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Ibrahim DINDAR, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, David BELDA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Philippe NAILLET, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Henriette BABET, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Julie PONTALBA	pour toute la durée de la séance	par Éric DELORME
Dominique TURPIN	à partir de son départ à 19 h 12 au rapport n° 23/4-017	par Jean-Pierre MARCHAU
Karel MAGAMOOTOO	pour toute la durée de la séance	par David BELDA
Fernande ANILHA	pour toute la durée de la séance	par Jean-François HOAREAU
Joëlle RAHARINOSY	pour toute la durée de la séance	par Sonia BARDINOT
Alexandra CLAIN	pour toute la durée de la séance	par Brigitte ADAME
Aurélie MÉDÉA	pour toute la durée de la séance	par Éricka BAREIGTS
Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY	à partir de son départ à 19 h 42 au rapport n° 23/4-024	par Monique ORPHÉ
Michel LAGOURGUE	pour toute la durée de la séance	par Noela MÉDÉA MADEN
Wanda YENG-SENG BROSSARD	pour toute la durée de la séance	par Jean-Pierre HAGGAI
Vincent BÈGUE	pour toute la durée de la séance	par Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance prise dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (40 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS

En application de l'article L. 2121-14 (alinéas 2 et 3) du code général des collectivités territoriales, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, il a été procédé à la nomination de Jean-François HOAREAU en qualité de président de séance chargé de remplacer la maire pour diriger les débats et pour mettre aux voix les Comptes administratifs 2022 : rapports n° 23/4-021 (Budget principal), n° 23/4-026 (Régie des Marchés et Droits de Place) et n° 23/4-029 (Régie des Affaires funéraires).

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre de la (l/ du)	rapport n°
- Éricka BAREIGTS	maire de Saint-Denis	Technopole de la Réunion	23/4-005
- Virgile KICHENIN	délégué suppléant / CINOR		
- Éricka BAREIGTS	présidente du Conseil d'Administration	ARB de l'île de la Réunion	23/4-015
- Sonia BARDINOT	présidente délégué / Ville	CAUE de la Réunion	23/4-024
(*) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Éricka BAREIGTS)	partenaire	CAP	
- Marie-Anick ANDAMAYE	lien de parenté	BCD	
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS de Saint-Denis	
- Gérard FRANÇOISE	délégué / Département	SIDR	23/4-042
- Guillaume KICHENAMA	élu / conseil municipal	protection fonctionnelle	23/4-048

CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
 ARB... Agence régionale de la Biodiversité
 CAUE... Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
 CAP Club Animation Prévention
 BCD Basket Club dionysien
 OMS... Office municipal des Sports
 SIDR Société immobilière du Département de la Réunion

(*) élue absente / représentée

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Éricka BAREIGTS Virgile KICHENIN (voir élus intéressés : Technopole de la Réunion)	sortis à 17 h 44 revenus à 17 h 47	avant examen du rapport n° 23/4-005 au rapport n° 23/4-006
Claudette CLAIN	sortie à 17 h 47 revenue à 17 h 54	au rapport n° 23/4-006 après vote du rapport n° 23/4-007
Audrey BÉLIM	sortie à 17 h 51 revenue à 17 h 58	au rapport n° 23/4-007 au rapport n° 23/4-008
Jean-Max BOYER	sorti à 18 h 06 revenu à 18 h 20	au rapport n° 23/4-010 au rapport n° 23/4-011

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

(suite)

Nouria RAHA	sortie à 18 h 40 revenue à 18 h 49	au rapport n° 23/4-011 au rapport n° 23/4-013
Philippe NAILLET	sorti à 18 h 42 revenu à 19 h 02	au rapport n° 23/4-012 au rapport n° 23/4-014
Jean-Pierre MARCHAU	sorti à 18 h 56 revenu à 19 h 02	au rapport n° 23/4-013 au rapport n° 23/4-014
Éricka BAREIGTS (voir élue intéressée : ARB de l'île de la Réunion)	sortie à 19 h 06 revenue à 19 h 09	avant examen du rapport n° 23/4-015 au rapport n° 23/4-016
Dominique TURPIN	partie à 19 h 12	au rapport n° 23/4-017 en laissant procuration à Jean-Pierre MARCHAU
Jacques LOWINSKY	sorti à 19 h 19 revenu à 19 h 29	au rapport n° 23/4-020 au rapport n° 23/4-021
Claudette CLAIN	sortie à 19 h 41 revenue à 19 h 49	au rapport n° 23/4-023 au rapport n° 23/4-024
Sonia BARDINOT (voir élue intéressée : CAUE de la Réunion) Éricka BAREIGTS (pour Aurélie MÉDÉA, voir élue intéressée : CAP) Marie-Anick ANDAMAYE (voir élue intéressée : BCD) Arnaud HUGUET (voir élu intéressé : OMS de Saint-Denis)	sortis à 19 h 41 revenus à 19 h 41	avant examen du rapport n° 23/4-024 au rapport n° 23/4-024 après vote des lignes de subventions concernées
Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY	partie à 19 h 42	au rapport n° 23/4-024 en laissant procuration à Monique ORPHÉ
Yassine MANGROLIA	sorti à 19 h 56 revenu à 20 h 06	au rapport n° 23/4-028 au rapport n° 23/4-033
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	sortie à 20 h 08 revenue à 20 h 10	au rapport n° 23/4-037 au rapport n° 23/4-039
Gérard FRANÇOISE (voir élu intéressé : SIDR)	sorti à 20 h 12 revenu à 20 h 12	avant examen du rapport n° 23/4-042 au rapport n° 23/4-043
Guillaume KICHENAMA (voir élu intéressé : élu / conseil municipal)	sorti à 20 h 18 revenu à 20 h 19	avant le rapport n° 23/4-048 avant clôture de séance

OBJET **Service de transport routier pour la Ville de Saint-Denis 2023-2026**
Mise à disposition de véhicules avec chauffeur auprès des territoires pour la propreté et l'embellissement de la Ville
Approbation du projet et de la procédure

La Ville a lancé une consultation sous la forme d'un appel d'offres sur le transport routier (camions avec chauffeur) de matériaux, matériels et plus généralement tous objets ou matières pouvant être règlementairement transportés par des véhicules terrestres à moteur sans aménagement spécial, accompagné du personnel communal. Il s'agit plus précisément de l'évacuation des déblais, encombrants et déchets verts, et du transport des agrégats et matériaux lourds de plus de 14 t.

Cet accord-cadre mono attributaire (articles R. 2162-1 à R. 2162-6 du code la commande publique) donne lieu à des bons de commande (articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du CCP).

Le marché arrivant à son terme, il importe d'assurer la continuité des actions jusqu'alors conduites.

La délibération n° 18/4-029 du 21 septembre 2018 est rapportée et modifiée comme suit :

La consultation est décomposée en seize lots faisant chacun l'objet d'un marché distinct. L'allotissement se fait soit par secteur géographique, soit par direction utilisatrice, soit selon l'utilisation du camion :

Lot n°	Secteur / Direction / Utilisation	Nombre de véhicule	Type de véhicule (couramment appelé)	Montant HT maximum (par période)
1	TERRASSEMENT	1	19 t	62 400,00 €
2	TERRASSEMENT	2	19 t	124 800,00 €
3	TERRASSEMENT	1	19 t	62 400,00 €
4	DCE	1	14 t	62 400,00 €
5	MA CHAUDRON	1	14 t	62 400,00 €
6	TERRASSEMENT/ SPORTS	1	14 t	62 400,00 €
7	MA BRETAGNE	3	14 t	187 200,00 €
	MA SAINTE-CLOTILDE			
	MA DOMENJOD			
8	REGIE VOIRIE	1	3,5 t	36 400,00 €
9	MA CHAUDRON	3	3,5 t	109 200,00 €
	CM PRIMAT			
	CM MOUFIA 2			
10	MA SAINTE-CLOTILDE	1	3,5 t	36 400,00 €
11	MA BOIS-DE-NEFLES	2	3,5 t	72 800,00 €
	MA MOUFIA 1			
12	MA BRETAGNE	2	3,5 t	72 800,00 €
	MA DOMENJOD			

Lot n°	Secteur / Direction / Utilisation	Nombre de véhicule	Type de véhicule (couramment appelé)	Montant HT maximum (par période)
13	CM SOURCE	2	3,5 t	72 800,00 €
	MA BELLEPIERRE			
14	MA MONTGAILLARD	2	3,5 t	72 800,00 €
	MA PROVIDENCE			
15	MA BRULE	2	3,5 t	72 800,00 €
	MA SAINT-FRANCOIS			
16	MA PETITE-ILE	2	3,5 t	72 800,00 €
	CM MARCADET			

Il est prévu un montant maximum par lot.

L'accord-cadre prendra effet à compter de la notification du marché. Il sera reconduit tacitement trois fois pour une durée d'un an, sans que sa durée totale n'excède quatre ans.

L'enveloppe financière prévisionnelle est de 1 100 000,00 €.

Le montant cumulé est de 4 400 000,00 € sur quatre ans maximum.

Les crédits nécessaires sont prévus en fonctionnement au chapitre 011 du Budget principal.

Le marché prévoit des sanctions en cas de carence ou mauvaise exécution, allant jusqu'à la résiliation.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 25 mai 2023 et a procédé aux classements suivants :

Lot 1 : TERRASSEMENT – 19 TONNES

N° de pli	Candidat	Offre HT	Note prix	Note VT	Note Envir.	Note globale	classement
3	JFC CONSTRUCTION	60 286,00 €	4,46	1,83	0,40	6,69	4
4	GROUPEMENT TDJS	51 680,00 €	5,21	2,49	0,20	7,90	2
10	SAMY CHRISTOPHE ROSAIRE	55 640,00 €	4,84	1,71	0,80	7,35	3
11	2TR REUNION RICKMOUNIE CYRILLE	78 752,68 €	3,42	1,05	0,00	4,47	5
20	CMR OI - CARPAYE Michel	44 840,00 €	6,00	2,13	0,40	8,53	1

Lot 2 : TERRASSEMENT – 19 TONNES

N° de pli	Candidat	Offre HT	Note prix	Note VT	Note Envir.	Note globale	classement
3	JFC CONSTRUCTION	120 572,00 €	4,41	1,83	0,40	6,64	3
4	GROUPEMENT TDJS	91 936,00 €	5,78	1,71	0,20	7,69	2
20	CMR OI - CARPAYE Michel	88 608,00 €	6,00	1,68	0,40	8,08	1

Lot 3 : TERRASSEMENT – 19 TONNES

N° de pli	Candidat	Offre HT	Note prix	Note VT	Note Envir.	Note globale	classement
3	JFC CONSTRUCTION	60 286,00 €	4,47	1,83	0,30	6,60	4
10	SAMY CHRISTOPHE ROSAIRE	55 640,00 €	4,85	1,71	0,80	7,36	3
11	2TR REUNION RICKMOUNIE CYRILLE	78 752,80 €	3,42	1,20	0,20	4,82	5
16	LOCA BTP - KICHENIN Ludovic	53 250,00 €	5,06	2,64	1,00	8,70	1
20	CMR OI - CARPAYE Michel	44 949,80 €	6,00	2,16	0,40	8,56	2

Lot 4 : DCE – 14 TONNES

N° de pli	Candidat	Offre HT	Note prix	Note VT	Note Envir.	Note globale	classement
3	JFC CONSTRUCTION	53 780,00 €	4,80	1,83	0,40	7,03	3
4	GROUPEMENT TDJS	47 328,00 €	5,46	2,49	0,20	8,15	1
20	CMR OI - CARPAYE Michel	43 033,40 €	6,00	1,68	0,40	8,08	2

Lot 5 : MA CHAUDRON

N° de pli	Candidat	Offre HT	Note prix	Note VT	Note Envir.	Note globale	classement
1	2TR REUNION - ANDY SERGE	54 194,00 €	5,24	1,38	0,40	7,02	4
3	JFC CONSTRUCTION	53 276,00 €	4,86	1,83	0,40	7,09	3
4	GROUPEMENT TDJS	47 328,00 €	5,47	2,49	0,20	8,16	2
20	CMR OI - CARPAYE Michel	43 141,60 €	6,00	2,46	0,40	8,86	1

Lot 6 : TERRASSEMENT/SPORTS

N° de pli	Candidat	Offre HT	Note prix	Note VT	Note Envir.	Note globale	classement
3	JFC CONSTRUCTION	53 276,00 €	5,35	1,83	0,40	7,58	2
4	GROUPEMENT TDJS	47 464,00 €	6,00	2,19	0,20	8,39	1

Lot 7 : MA BRETAGNE/MA STE CLOTILDE/MA DOMENJOD – 14 TONNES

N° de pli	Candidat	Offre HT	Note prix	Note VT	Note Envir.	Note globale	classement
3	JFC CONSTRUCTION	159 828,00 €	5,48	2,31	0,40	8,19	1
4	GROUPEMENT TDJS	146 064,00 €	6,00	1,89	0,20	8,09	2

Lot 8 : REGIE VOIRIE – 3,5 TONNES

N° de pli	Candidat	Offre HT	Note prix	Note VT	Note Envir.	Note globale	classement
3	JFC CONSTRUCTION	32 246,00 €	4,69	1,83	0,40	6,92	6
6	TRANSPORT ENVIRONNEMENT	31 960,00 €	4,73	2,67	0,80	8,20	3
8	TRANSPORT V	28 696,00 €	5,27	2,49	0,40	8,16	4
13	2TR REUNION - GROUPEMENT TMS	38 120,80 €	3,96	1,74	0,60	6,30	7
15	SAS VOYAGEUR EXPRESS	30 400,00 €	4,97	2,49	0,20	7,66	3
19	NAOTERA BTPT	27 440,00 €	5,51	2,82	0,40	8,73	2
20	CMR OI - CARPAYE Michel	25 188,00 €	6,00	2,64	0,40	9,04	1

Lot 9 : MA CHAUDRON/CM PRIMAT/ MA MOUFIA 2 – 3,5 TONNES

N° de pli	Candidat	Offre HT	Note prix	Note VT	Note Envir.	Note globale	classement
3	JFC CONSTRUCTION	96 738,00 €	5,01	2,13	0,40	7,54	3
9	MJPC TRANSPORT	80 784,00 €	6,00	2,31	0,20	8,51	2
15	SAS VOYAGEUR EXPRESS	99 000,00 €	4,90	2,13	0,20	7,23	4
19	NAOTERA BTPT	82 320,00 €	5,89	2,46	0,60	8,95	1

Lot 10 : MA STE CLOTILDE – 3,5 TONNES

N° de pli	Candidat	Offre HT	Note prix	Note VT	Note Envir.	Note globale	classement
3	JFC CONSTRUCTION	32 246,00 €	4,69	1,83	0,20	6,72	3
13	2TR REUNION - GROUPEMENT TMS	38 120,80 €	3,97	1,86	0,60	6,43	5
15	SAS VOYAGEUR EXPRESS	34 651,00 €	4,37	2,13	0,20	6,70	4
19	NAOTERA BTPT	27 440,00 €	5,52	2,46	0,60	8,58	2
20	CMR OI - CARPAYE Michel	25 230,60 €	6,00	2,46	0,40	8,86	1

Lot 11 : MA BOIS DE NEFLES/MA MOUFIA 1 – 3,5 TONNES

N° de pli	Candidat	Offre HT	Note prix	Note VT	Note Envir.	Note globale	classement
3	JFC CONSTRUCTION	64 492,00 €	5,00	1,98	0,20	7,18	3
13	2TR REUNION - GROUPEMENT TMS	77 133,60 €	4,18	1,86	0,60	6,64	4
14	MT2R	83 544,40 €	3,86	1,50	0,00	5,36	5
15	SAS VOYAGEUR EXPRESS	68 600,00 €	4,70	2,13	0,40	7,23	2
20	CMR OI - CARPAYE Michel	53 750,00 €	6,00	2,46	0,40	8,86	1

Lot 12 : MA BRETAGNE/MA DOMENJOD - 3,5 TONNES

N° de pli	Candidat	Offre HT	Note prix	Note VT	Note Envir.	Note globale	classement
3	JFC CONSTRUCTION	64 492,00 €	4,93	2,13	0,20	7,26	4
13	2TR REUNION - GROUPEMENT TMS	58 172,80 €	5,46	1,86	0,60	7,92	2
15	SAS VOYAGEUR EXPRESS	66 000,00 €	4,81	2,13	0,40	7,34	3
20	CMR OI - CARPAYE Michel	52 937,20 €	6,00	2,46	0,40	8,86	1

Lot 13: CM SOURCE/MA BELLEPIERRE – 3,5 TONNES

N° de pli	Candidat	Offre HT	Note prix	Note VT	Note Envir.	Note globale	classement
3	JFC CONSTRUCTION	64 492,00 €	5,23	2,13	0,20	7,56	2
13	2TR REUNION - GROUPEMENT TMS	56 252,00 €	6,00	1,86	0,60	8,46	1
15	SAS VOYAGEUR EXPRESS	68 600,00 €	4,92	2,13	0,40	7,45	3

Lot 14 : MA MONTGAILLARD/MA PROVIDENCE – 3,5 TONNES

N° de pli	Candidat	Offre HT	Note prix	Note VT	Note Envir.	Note globale	classement
3	JFC CONSTRUCTION	64 492,00 €	5,10	2,13	0,20	7,43	4
6	TRANSPORT ENVIRONNEMENT	63 920,00 €	5,15	2,07	1,00	8,22	3
15	SAS VOYAGEUR EXPRESS	71 200,00 €	4,62	2,13	0,40	7,15	5
19	NAOTERA BTPT	62 680,00 €	5,25	2,82	0,60	8,67	2
20	CMR OI - CARPAYE Michel	54 843,60 €	6,00	2,46	0,40	8,86	1

Lot 15 : MA BRULE/MA ST FRANCOIS – 3,5 TONNES

N° de pli	Candidat	Offre HT	Note prix	Note VT	Note Envir.	Note globale	classement
3	JFC CONSTRUCTION	64 492,00 €	5,59	2,13	0,20	7,92	2
13	2TR REUNION - GROUPEMENT TMS	71 344,00 €	5,05	2,16	0,60	7,81	3
15	SAS VOYAGEUR EXPRESS	71 200,00 €	5,06	2,13	0,40	7,59	4
20	CMR OI - CARPAYE Michel	60 061,20 €	6,00	2,46	0,40	8,86	1

Lot 16 : MA PETITE ILE/CM MARCADET – 3,5 TONNES

N° pli	Candidat	Offre HT	Note prix	Note VT	Note Envir.	Note globale	classement
3	JFC CONSTRUCTION	64 492,00 €	4,80	2,13	0,40	7,33	5
6	TRANSPORT ENVIRONNEMENT	63 920,00 €	4,85	2,07	0,80	7,72	4
12	RASSABY ANDRE GEORGES	77 252,00 €	4,01	2,37	0,80	7,18	6
13	2TR REUNION GROUPEMENT TMS	62 560,00 €	4,95	2,16	0,80	7,91	3
15	SAS VOYAGEUR EXPRESS	71 200,00 €	4,35	2,13	0,60	7,08	3
19	NAOTERA BTPT	62 680,00 €	4,94	2,82	0,80	8,56	1
20	CMR OI - CARPAYE Michel	51 629,20 €	6,00	2,16	0,40	8,56	1

La Commission a décidé d'attribuer les marchés aux soumissionnaires classés en 1^{er}, sous réserve sous réserves des dispositions de l'article R2144-7 et du maintien de leurs offres :

LOTS	Candidats
1	CMR OI - CARPAYE Michel
2	CMR OI - CARPAYE Michel
3	LOCA BTP - KICHENIN Ludovic
4	GROUPEMENT TDJS
5	CMR OI - CARPAYE Michel
6	GROUPEMENT TDJS
7	JFC CONSTRUCTION
8	CMR OI - CARPAYE Michel
9	NAOTERA BTPT
10	CMR OI - CARPAYE Michel
11	CMR OI - CARPAYE Michel
12	CMR OI - CARPAYE Michel
13	2TR REUNION - GROUPEMENT TMS
14	CMR OI - CARPAYE Michel
15	CMR OI - CARPAYE Michel
16	CMR OI - CARPAYE Michel

Je vous demande, en conséquence :

1° d'autoriser la signature des marchés comprenant les caractéristiques suivantes avec les soumissionnaires classés 1^{er} ou en suivant conformément aux classements en cas d'application de l'article R2144-7 ou de désistement du soumissionnaire :

- accord-cadre à bon de commande décomposé en 16 lots
- durée : 4 période d'une année
- Montant de la dépense : maximum en € HT :

Lot n°	Secteur / Direction / Utilisation	Nombre de véhicule	Type de véhicule (couramment appelé)	Montant HT maximum (par période)
1	TERRASSEMENT	1	19 t	62 400,00 €
2	TERRASSEMENT	2	19 t	124 800,00 €
3	TERRASSEMENT	1	19 t	62 400,00 €
4	DCE	1	14 t	62 400,00 €
5	MA CHAUDRON	1	14 t	62 400,00 €
6	TERRASSEMENT/ SPORTS	1	14 t	62 400,00 €
7	MA BRETAGNE	3	14 t	187 200,00 €
	MA SAINTE-CLOTILDE			
	MA DOMENJOD			
8	REGIE VOIRIE	1	3,5 t	36 400,00 €
9	MA CHAUDRON	3	3,5 t	109 200,00 €
	CM PRIMAT			
	MA MOUFIA 2			
10	MA SAINTE-CLOTILDE	1	3,5 t	36 400,00 €
11	MA BOIS-DE-NEFLES	2	3,5 t	72 800,00 €
	MA MOUFIA 1			
12	MA BRETAGNE	2	3,5 t	72 800,00 €
	MA DOMENJOD			
13	CM SOURCE	2	3,5 t	72 800,00 €
	MA BELLEPIERRE			
14	MA MONTGAILLARD	2	3,5 t	72 800,00 €
	MA PROVIDENCE			
15	MA BRULE	2	3,5 t	72 800,00 €
	MA SAINT-FRANCOIS			
16	MA PETITE-ILE	2	3,5 t	72 800,00 €
	CM MARCADET			

2° de m'autoriser ou mon (ma) représentant(e) à prendre toutes décisions liées à l'exécution et au règlement,

3° de m'autoriser ou mon (ma) représentant(e) à prendre toute décision pour tout type d'avenants dans la limite des taux définis à l'article R.2194-8 du Code de la commande Publique lorsque les crédits sont inscrits au budget.

OBJET **Service de transport routier pour la Ville de Saint-Denis 2023-2026**
Mise à disposition de véhicules avec chauffeur auprès des territoires pour la propreté et l'embellissement de la Ville
Approbation du projet et de la procédure

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2015 relatif aux marchés publics ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 25 mai 2023 ;

Vu le RAPPORT N° 23/4-043 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame Raihanah VALY - Conseillère municipale au nom de la commission « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable de ladite commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Autorise la signature des marchés comprenant les caractéristiques suivantes, avec les soumissionnaires classés 1^{er} ou en suivant conformément aux classements de la Commission d'Appel d'Offres du 25/05/2023 en cas d'application de l'article R2144-7 ou de désistement du soumissionnaire :

- accord-cadre à bon de commande décomposé en 16 lots
- durée : 4 périodes d'une année
- Montant de la dépense : maximum en € HT :

Lot n°	Secteur / Direction / Utilisation	Nombre de véhicule	Type de véhicule (couramment appelé)	Montant HT maximum (par période)
1	TERRASSEMENT	1	19 t	62 400,00 €
2	TERRASSEMENT	2	19 t	124 800,00 €
3	TERRASSEMENT	1	19 t	62 400,00 €
4	DCE	1	14 t	62 400,00 €
5	MA CHAUDRON	1	14 t	62 400,00 €
6	TERRASSEMENT/ SPORTS	1	14 t	62 400,00 €
7	MA BRETAGNE	3	14 t	187 200,00 €
	MA SAINTE-CLOTILDE			
	MA DOMENJOD			
8	REGIE VOIRIE	1	3,5 t	36 400,00 €
9	MA CHAUDRON	3	3,5 t	109 200,00 €
	CM PRIMAT			
	MA MOUFIA 2			
10	MA SAINTE-CLOTILDE	1	3,5 t	36 400,00 €
11	MA BOIS-DE-NEFLES	2	3,5 t	72 800,00 €
	MA MOUFIA 1			
12	MA BRETAGNE	2	3,5 t	72 800,00 €
	MA DOMENJOD			
13	CM SOURCE	2	3,5 t	72 800,00 €
	MA BELLEPIERRE			
14	MA MONTGAILLARD	2	3,5 t	72 800,00 €
	MA PROVIDENCE			
15	MA BRULE	2	3,5 t	72 800,00 €
	MA SAINT-FRANCOIS			
16	MA PETITE-ILE	2	3,5 t	72 800,00 €
	CM MARCADET			

ARTICLE 2

Autorise la maire (ou son (sa) représentant(e)) à prendre toutes les décisions concernant l'exécution et le règlement des marchés

ARTICLE 3

Autorise la maire (ou son (sa) représentant(e)) à prendre toute décision pour tout type d'avenants dans la limite des taux définis à l'article R.2194-8 du Code de la Commande Publique lorsque les crédits sont inscrits au budget.

ARTICLE 4

Les dépenses correspondantes seront imputées au Budget principal.